



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

XIX^{ème} CONGRES FÉDÉRAL
Du 07 au 09 juin 2012
RONCE LES BAINS (17)



N°127

CIRCULAIRE PLASTURGIE

LE 29 mai 2012

NÉGOCIATION ACCORD SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

FORCE OUVRIERE NE SIGNERA PAS L'ACCORD !!!

Après sept mois de négociations et quatre réunions, la négociation relative à la Formation Professionnelle tout au long de la vie, débutée le 19 octobre 2011, s'est terminée ce mercredi 23 mai 2012.

Ce temps « d'affinage » n'aura pas réussi à rendre digeste un accord qui devait recadrer la Formation Professionnelle et permettre de retirer les leçons de ses 8 années d'existence (l'accord de mise en place de la Formation professionnelle a été signé en 2004).

Le projet dans sa version définitive répond juste à la loi et reste dans la droite ligne de l'Accord Interprofessionnel de 2009.

La négociation de l'accord sur la Formation Professionnelle tout au long de la vie a été le parfait exemple du peu de liberté laissée à la négociation au niveau de la Convention Collective.

Systematiquement, la Chambre Patronale s'est réfugiée derrière la loi ou l'Accord National Interprofessionnel et n'a laissé que quelques miettes aux Organisations Syndicales de salariés. Cette stratégie devient systématique pour les négociations forcées et non celles décidées par la Branche et nous le déplorons.

Nous avons déjà largement décrit dans les précédentes circulaires (N°125 et N°126) les points bloquants de cette négociation.

La réunion du 23 mai n'aura rien apporté de plus et ceux qui restent toujours inscrits dans la politique du « c'est mieux que rien, on améliore la loi », signeront ce qui aurait dû être le catalyseur d'un nouvel élan attractif pour la Plasturgie.

Beaucoup d'énergie aura été dépensée dans cette négociation, où nous n'avons jamais fermé la porte aux débats de fond et espéré jusqu'au bout obtenir satisfaction de nos revendications.

Au final, nous avons abouti à un accord de simple nécessité pour l'OPCA DEFI, la révision de l'accord sur la Formation Professionnelle ayant été rendue obligatoire pour des exigences d'éligibilité de financements de dispositifs.

Un accord qui répond aux attentes de la Chambre Patronale, pas à celles des salariés de la Plasturgie.





Citons simplement pour exemple les Certificats de Qualifications Professionnelles, qui sont désormais inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles, ce que **FORCE OUVRIÈRE** a systématiquement exigé, mais ne sont qu'artificiellement reconnus dans les classifications.

Cette pseudo reconnaissance des CQP, fraîchement revus entièrement par les critères de connaissances à maîtriser et de technicité, rend à nouveau éligible leur mise en place mais ne garantit pas leur reconnaissance entière tels qu'auraient pu l'être les emplois repères. De ce fait, les CQP ne sont pas clairement positionnés dans la grille des minima de branche au travers d'un coefficient et resterons donc ouverts à la classification par l'entreprise.

Les salariés en alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation) resteront avec des niveaux de rémunération légèrement revalorisés mais toujours référencés en pourcentage du SMIC, ce que FORCE OUVRIÈRE condamne car nous continuons à revendiquer l'égalité professionnelle dans l'entreprise, en référence à la grille des minima de branche applicable pour tous, même si la loi ne le prévoit pas.

Nous revendiquons l'égalité professionnelle dans l'entreprise sans aucune discrimination par l'âge.

Nous ne cautionnerons pas cette politique de ségrégation de la rémunération par l'âge, surtout que RIEN ne justifie ces différenciations quand on sait que les salariés en alternance sont souvent « utilisés » comme des salariés à part entière.

Après avoir fait avorter la négociation relative à la Pénibilité, la Chambre Patronale de la Plasturgie, aidée par ses compagnons de route syndicaux, savoure cette nouvelle victoire et salive déjà en pensant à la mise en place de ce nouvel accord sur la Formation Professionnelle : tous les dispositifs de main-d'œuvre à bas coûts redémarrent avec les aides et les exonérations de cotisations compris dans le Pack Formation !

Les négociations de branche continuent et FORCE OUVRIÈRE annonce déjà que, bien que l'accord sur le fonctionnement et le financement du paritarisme au niveau de la branche Plasturgie soit soumis à signature, sa mise en œuvre ne sera pas conditionnée par la signature d'accords d'adaptation de la Convention Collective Nationale de la Plasturgie, contrepartie demandée par la Chambre Patronale.

Si de tels accords venaient à être signés, FORCE OUVRIÈRE utilisera sa voix pour s'y opposer.

Le 20 juin 2012 se seront les salaires qui seront à l'ordre du jour de la prochaine Commission Mixte Paritaire et le 28 juin seront négociés ces fameux accords d'adaptation de la CCN, à savoir :

- ☛ Accord forfaits jours
- ☛ Contingents d'heures supplémentaires
- ☛ Indemnités de licenciement et départ à la retraite
- ☛ Périodes d'essai

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

**ATOME CAOUTCHOUC CUIRS ET PEAUX CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUES TEXTILES VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 ☎: 01 45 80 14 90 - 📠: 01 45 80 08 03**

Email : fedechimie_cgftfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgftfo.com>